Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Chaouel 1446
4 Avril 2025

N° 39

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **736**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **738**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **744**
Homologation de résolutions **745**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **745**
Avis aux créanciers..... **750**
Convocations
Sociétés anonymes **752**
Divers
Avis au public..... **761**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de FINACorp Obligataire SICAV..... **762**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un nouveau directeur général

Société Tunisienne de Contrôle Technique VERITAS

S.A au capital de 2.400.000 dinars

Siège social : les Berges du Lac BP 728 Tunis 1080

Du procès-verbal du conseil d'administration n°137 en date du 27/02/2025 enregistré à la recette des finances Le Lac - Tunis le 6 mars 2025 sous le n°25701922 déposé au Registre National des Entreprises le 13/3/2025 sous le n°202520329 il appert la nomination de :

- Mme Abir RAIS en tant que directeur général de la société pour une durée de cinq ans à compter du 1er mars 2025 en remplacement de Mr Mourad Boukattaya.

- Mme Henda JEBRI en tant que première responsable de l'activité Bâtiment - Contrôle technique.

- Mr Naceur BOUZGUENDA en tant que directeur technique de l'activité «Industrie»,

- La nomination de Mr Cheikh Baba KANE en qualité de 3ème représentant au Conseil d'administration en remplacement de Mme Marie Lorraine de NETTANCOURT à partir du 1er mars 2025.

2025R00815SANB2

OFFICE NATIONAL DE L'HUILE EXPORT

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 10 Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Registre de commerce N° : B2410892009

Matricule fiscal N° : 1086189HAM000

Suivant le PV du conseil d'administration réuni le 25 Mars 2025 et enregistré à la recette des finances rue de Ghandi - Tunis le 26/3/2025, quittance n°MO25568 et déposé au RNE le 28/3/2025 sous le n° 202523912, il a été décidé ce qui suit :

1/ La nomination de Mr Moez Ben Amor membre du conseil d'administration.

2/ La nomination de Mr Moez Ben Amor Président Directeur Général de la société au lieu de Mr Hamed Daly Hassan.

3/ La délégation des pouvoirs pour le nouveau PDG, Mr Moez Ben Amor pour gérer la société.

2025R00849SANB2

DECISONS

Assemblée Générale Ordinaire

Société de Transport du Sahel

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

RC : B187451996

M.F : 04698QAM000

En vertu de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société de Transport du Sahel du 25 Février 2025 enregistré à la recette des finances de Sousse le 10 mars 2025 sous le numéro 25701034 et déposé au registre national des entreprises le 25 mars 2025 numéro de dossier 202522845 relatif à :

Il a été décidé :

- Approbation du retard de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'Administration concernant l'exercice 2020

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Affectations du résultat pour l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

- Nomination des nouveaux administrateurs au conseil d'administration.

2025S00366SANB2

Transfert du siège social de la Société

SOCIETE SINDBAD DE DISTRIBUTION

Société anonyme

Siège social : Avenue Ibn El Jazzar -Immeuble «Le 103» - 3ème étage - Sousse

Identifiant Unique au RNE : 791895A

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, en date du 22/11/2024 enregistré à la Recette des Finances Rue de l'Indépendance - Sousse le 29/11/2024 sous le n°24706189 Quittance n°71152, déposé au Registre National des Entreprises à Sousse le 4/3/2025 sous le n° 202517875, il a été décidé de transférer le siège social de la Société de l'Avenue Hédi Nouira 4003 - Sousse à l'Avenue Ibn El Jazzar - Immeuble «Le 103» - 3ème étage - Sousse.

2025S00367SANB2

Nomination d'un Directeur Général

SOCIETE BH RECOUVREMENT

(Filiale de la BH BANK)

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 67, Rue Alain Savary, Immeuble B 2ème étage, Cité Jardin II, 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0788628 G

Matricule CNSS : 00144532-02

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 Mars 2025, enregistré à la recette des finances Elmahrajène le 14 Mars 2025 sous le n°25701331, quittance n°M017005, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 17 Mars 2025 sous le n°202521233, il a été décidé :

La nomination de Monsieur Abdenaceur ABDELGHANI en tant que Directeur Général de la «BH RECOUVREMENT» pour une durée de trois (03) ans, à compter du 05 Mars 2025, en lui accordant les pouvoirs nécessaires conformément aux statuts, loi et règlementation en vigueur, et ce en remplacement de Monsieur Mohsen KEFI administrateur délégué désigné.

2025400987SANB2

Nomination d'un nouveau directeur général

LA SOCIETE DES LIGNES INTERIEURES ET INTERNATIONALES

(TUNISAIR EXPRESS)

S.A. au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA TOUR A, 9 Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 HA/M/000

CNSS : N°133141-57

Suivant Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société TUNISAIR EXPRESS réuni le 27 Novembre 2024, enregistré à la recette des Finances rue de Paradis l'Ariana le 13 décembre 2024, sous le n°24713156, quittance n°145332, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2025P23477834 il a été décidé la nomination de Mme Rym Ben Salah Ep. Jemaa en qualité de chargée de la direction générale de TUNISAIR EXPRESS en remplacement de M. Montassar Bnouni et ce pour une période de trois mois.

2025400993SANB2

Renouvellement du mandat

De chargé de la direction générale

INTERIEURES ET INTERNATIONALES (TUNISAIR EXPRESS)

S.A au capital de 20 000 035 dinars

Siège social : Immeuble MAGHREBIA TOUR A, 9 Rue de l'Artisanat

Z.I. Charguia II - 2035 Tunis - Carthage

Matricule fiscal : 341761 H/A/M/000

CNSS : N°133141-57

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la société TUNISAIR EXPRESS réuni le 27 février 2025, enregistré à la recette des Finances rue de Paradis - l'Ariana le 13 Mars 2025, sous le n°25702736, quittance n°36544, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°202521736 il a été décidé le renouvellement du mandat de Mme Rym Ben Salah Ep. Jemaa en qualité de chargée de la direction générale de TUNISAIR EXPRESS et ce pour une période de trois mois.

2025400994SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

VITALIGHT LAB-SA

Société anonyme

Au capital de 818.000 Dinars

Identifiant unique : 1358064G

Affiliation CNSS : 55193101

Siège social : Rue de l'Energie Solaire, 2035 Charguia1 - Tunis

Montant de l'augmentation du capital social : 102.620 Dinars

Dépôt du procès-verbal : En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20/12/2024 à 10 heures du matin, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 25/12/2024 sous le numéro d'enregistrement 24714071, quittance n°138996, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 26/3/2025 sous le numéro AC01462025.

Nombre d'actions à souscrire : 10.262 actions nominatives nouvelles à souscrire en numéraire.

Valeur nominale : 10 Dinars par action nouvelle

Prime d'émission : 126,426 Dinars par action nouvelle

Lieu et banque de dépôt : Les fonds provenant des souscripteurs seront logés dans le compte indisponible auprès d'AMEN BANK agence Raoued ouvert sous le N°07035002034000126720.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire : la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions statutaires et s'est tenue au siège social de la société.

2025401001SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Yazaki Automotive Products Tunisia "YAPT"

Société à responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : GP 8 Route de Tunis, Bouchkara, B.P 65 Laazib, 7026 - Bizerte

I.U : 1226147C

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 17/3/2025 (enregistré à la recette des finances El Alia le 24/3/2025 sous Qn°M013043 En°25800357) les associés ont approuvé la cession par la société Yazaki Europe Limited Italia de la totalité de ses parts sociales au profit de la société Yazaki Europe Middle East Africa

- Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1226147C en date du 25/3/2025 sous dossier n°202523010.

2025401005SRLB2

Avis aux créanciers

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE MONIA SARL

Capital social de 150 000 Dinars

Siège social : 5, rue des Hafsid Menzah 5 Ariana

Identifiant Unique : 0645018T

En vertu de procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 30 Janvier 2025, enregistré à la recette des Finances Menzah 6 en date du 19 Février 2025, quittance n°M025895 sous le n°25501497, dont une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 21 Février 2025 sous le n°202515025, il a été décidé la dissolution volontaire et la liquidation de la société et la nomination d'un liquidateur Madame Yosr KAHIA, les créanciers présumés, sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du liquidateur sus-indiqué à l'adresse suivante : 43, Rue Socrate, Zone industrielle Kheireddine Kram, 2089 - Tunis et ce dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025401008SRLB2

Dissolution et de liquidation

Société immobilière "PRISME"

SARL au capital de 160 000 dinars

Numéro d'identification fiscale : 1212995P

Adresse : 10 rue Habib Bourguiba, Bizerte

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12/5/2024 et enregistrée à la recette des Finances à Bizerte le 31/12/2024, sous le n°M115239 parvenue sous le numéro d'enregistrement 24509821, nombre d'annonces au Registre National des Institutions 202516561 en date du 26/02/2025.

La société a été dissoute avant la date limite et M. Mourad Enneifer, dont le bureau est situé au 04 rue d'Alger Bizerte 7000, a été nommé comme liquidateur

Les créanciers sont priés de permettre au liquidateur de régler leurs dettes, accompagnées des pièces justificatives, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis.

Pour contact le liquidateur 98523069 / 72433791

E-mail : enneifermourad@hotmail.com

2025401023SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13/01/2025 enregistré à la recette des finances de Boumhel en date du 13/01/2025, N° de quittance M019935, n° d'enregistrement 25200743, Mr Hatem Ben Jalel Ben Mustapha Abassi a vendu à Mr Rabiaa Ben Abdelaziz Ben Ferjani Msalmi. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné salle de jeux, dans le local n°4 croisement Avenue de la Liberté et 20 Mars Boumhel 2097.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/3/2025.

2025R00796FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 4 Mars 2025 enregistré à la recette des Finances El Menzah 6 le 10 Mars 2025 reçu n°M5201985 enregistrement n°036805 la société Damdoum Lanch a vendu à Madame Oumaima Bleyli, la totalité du fonds de commerce, exploité en tant que café catégorie 1, y compris tous ses éléments corporels et incorporels, immatriculé au registre national des entreprise sous le n°1697360Z, exploité dans le local commercial situé au n°40 Rue Saad Ibn Abi Al Wakkas.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains du vendeur à son adresse 33 rue Kheireddine Barbarous Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 27/3/2025.

2025R00801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/03/2025 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 12/3/2025 quittance n°M036885 la société sud décoration et aménagement a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un magasin de menuiserie du meuble sis à la Route de Bengerdan k 0,5 Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à la société FAMAG DECO SUD, SARL en cours de constitution.

Les oppositions se font entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours à partir de la publication de présent avis.

Cet avis a été publié le 16 mars 2025 au journal le Quotidien.

2025R00805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances de Midoun le 3/3/2025, sous le numéro 25201187, reçu n°M026311, Société «JERBA CYCLE» (SARL) inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1384449V, ayant représentant légal Monsieur Jarray Mokhtar, titulaire de la CIN n°03565851, a vendu à la "SOCIETE BEN DAOUD DE QUINCAILLERIE" (SUARL) inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1797945B, ayant le représentant légal Monsieur Ben Daoud Adlen titulaire de la CIN n°05773720, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Omar Ibn Khattah El Mey-Djerba destiné pour l'activité de Quincaillerie, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déclarée au siège social de l'acheteuse à Houmt Souk Djerba dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 12/3/2025.

2025R00807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4 octobre 2024 et enregistré à la recette des finances de Midoun le 3/3/2025, sous le numéro 25201188, reçu n°M026317, la "Société Djerba électro" (SARL) inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1384440K, ayant représentant légal Monsieur Jarray Mokhtar, titulaire de la CIN n°03565851, a vendu pour la «SOCIETE BEN DAOUD DE QUINCAILLERIE» (SUARL) inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1797945B, son représentant légal Monsieur «Ben Daoud Adlène» titulaire de la CIN n°05773720, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à El mey jerba destiné pour l'activité de Quincaillerie, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déclarée au siège social de l'acheteuse à Houmt Souk Djerba dans les 20 jours qui

suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 12/3/2025.

2025R00808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 19/02/2025 enregistré à la recette des finances de Bardo rue d'Esteklel le 19/02/2025. Quittance n°M016380 enregistrement sous le n°25200169 Mme Najwa Bent El Azaar Elboulehmi Titulaire de C.I.N n°04602357 délivrée à Tunis le 19/5/2012 a vendu le fonds de commerce destiné à la vente au détail et la fabrication de parfums et cosmétiques appelé «Hoga» située au 50 rue Hédi Cheker Bardo 2000 à Mme Fatma Bent Khlifa Ben Ahmed Elghoul titulaire de C.I.N n° 13433262 délivrée à Tunis le 17/3/2011.

Les oppositions devront être présentées auprès de vendeuse à l'adresse du fonds de commerce déjà mentionnée durant les 20 jours suivant la publication de cet avis au J.O.R.T.

2025R00810FCCC2

Vente d'un actif commercial

En vertu d'un contrat établi le 27/02/2025 et enregistré à la recette des finances à Soliman - Tunis Nabeul le 27/02/2025 Enregistrement n°25200591 Reçu n°M014841.

Mme Saida Ben Mohamed Ben Taher épouse de Mustapha Chekhari, carte d'identité nationale n° 06284372 délivrée à Tunis le 7/10/2011 et résidant au nouveau quartier de Dhahari Soliman, gouvernorat de Nabeul.

A vendu à Monsieur Al Amjad Ben Habib Ben Massoud Al Qasimi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09122022, délivrée en Tunisie le 11/10/2016 et demeurant à Beni Khaddash route km 1 Médenine, le fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et moraux et exploités dans le magasin situé sur la voie publique à la rue Misr Soliman Riad, province de Nabeul, destiné à la vente de fruits secs.

Les oppositions doivent être adressées au local du dit fonds de commerce dans un délais de 20 jours après la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 27/3/2025.

2025R00813FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 10/02/2025 ; enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 21/02/2025 sous le numéro M020684; quittance n°25200604 Haykel Ben Ghozlan immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1162950 W a vendu à la société K.F de commerce immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1895176F la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis rez-de-chaussée de l'immeuble Gaied M'hammed km 2.5 Sfax.

Toute opposition à cette vente doit être signifiée entre les mains d'Amen Bank succursale Lafrane Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la parution au journal officiel lequel a été publié dans le journal le Quotidien du 26 mars 2025.

2025R00814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente daté le 20/2/2025 enregistré à la recette des finances de Zarzis sous le n°M028619. Monsieur Mohamed Ali Boubtane titulaire de la C.I.N n°09123892 en qualité de procureur de Monsieur Taoufik Boubtane suivant la procuration daté du 30 mai 2003 a vendu son fonds de commerce sis à mouensa à coté du lycée 2 Mars et ouvrant sur la route de Médenine ayant pour activité toutes les activités du commerce y compris les produits de restos alimentaires à Madame Oumeima Bint Hafedh Touwaitie épouse Mejaat titulaire de la C.I.N n°07991981 délivrée le 19-7-2024.

Toute opposition et recevable au fond dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14 mars 2025 au journal le Quotidien.

2025R00816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat S.S.P de vente en date du 28/02/2025 enregistré à la recette des finances de Matmata Nouvelle; le 3/3/2025 sous le n°25200126 quittance n°M002849. Mr Serdahi Tarek B Mokhtar titulaire de la CIN n°13256567 délivrée à Tunis le 26/5/2015, représenté par son Mandataire Mr Serdahi Mohez B Mokhtar en vendu d'une procuration en date du 4/5/2022 a vendu à Mr Ben Masshoud Ali titulaire de la CIN n°03327388 délivrée à Tunis le 24/7/2000 la totalité du fonds de commerce tous commerce dont une partie est exploitée en tant qu'un Café ayant renseigne ROYAL le tous est exploité au local sis à l'avenue de l'Environnement Matmata Nouvelle l'eux avec tous les éléments moraux et matériels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours de leur parution au JORT entre les mains de l'acheteur à son domicile du domicile du Fonds de Commerce.

Cet avis est paru au journal le Quotidien en date du 16/3/2025.

2025R00817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 11/3/2025 enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 18/3/2025, enregistrement n°20201115 sous quittance n°M25642, Fethi Soussi (titulaire c i n n°06297090) a vendu à Mohamed Gharbi (n° CIN 05097178) un fonds de commerce consistant en un café de premier degré sis à la rue Bayrem Tounsi Menzel Temime avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être envoyées à l'adresse du fonds de commerce vendu et à l'adresse de l'acheteur sise à km 2 route d'Azmour Menzel Temime dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 26 mars 2025.

2025R00822FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date du 12/4/2022 rédigé par Maître Chebbi Naima et son assesseur Amel Mediouni enregistré dans le journal 191 n°162/25 Mr Mohamed Werhani CIN n°00234419 fait donation la totalité du fonds de commerce exploité par vente des cadeaux situé à la rue de commission n°31 Tunis à son fils Amor Ben Mohamed Werhani CIN n°14773420.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Naima Chebbi sis à l'avenue du grand Maghreb Ksar Said 2 Le Bardo Tunis pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux quotidiens Essabah et le Temps du 5 mars 2025.

2025R00823FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié en date du 12/4/2022 rédigé par Maître Chebbi Naima et son assesseur Amel Mediouni enregistré dans le Journal 193 n°164/25 Mr Mohamed Werhani CIN n°00234419 fait donation la totalité du fonds de commerce exploité pour le commerce situé au n°13 bis rue de commission Tunis à ses fils Rayen - Marwa et Rania Bent Mohamed Werhani, CIN n°10006155 et 08728491 et 08735068.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Naima Chebbi sis à l'avenue du grand Maghreb Ksar Said 2 Le Bardo Tunis pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal quotidien Essabah et le Temps du 5 mars 2025.

2025R00824FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié en date du 12/4/2022 rédigé par Maître Chebbi Naima et son assesseur Amel Mediouni enregistré dans le Journal 95 n°86/20 Mr Mohamed Werhani CIN n°00234419 fait donation la totalité du fonds de commerce exploité comme librairie situé au n°07 rue de commission Tunis à son fils Karim Ben Mohamed Werhani CIN n°08743541.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Naima Chebbi sis à l'avenue du grand Maghreb Ksar Said 2 Le Bardo Tunis pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux quotidiens Essabah et le Temps du 5 mars 2025.

2025R00825FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des Finances de Djerba le 3/3/2025 quittance n°M029692, n° d'enregistrement 25201519 la Société AL ARIJ DE PRODUITS EMBALLAGES ET ENTRETIEN, société à responsabilité limitée, d'Identifiant unique n°1728144Q, sise à Erriadh Djerba représentée par son gérant Insaf Ben Mimoun, titulaire de la carte d'Identité nationale n°09119556 a vendu à Mme Faouzia Tiwajni titulaire de la carte d'identité nationale n°05741161, demeurant à Erriadh Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité au commerce de produits de nettoyages et d'emballages, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels sis à Erriadh Houmt Souk Djerba sur la route menant à Guellala Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 6/3/2025.

2025R00827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 5 février 2025, enregistré à la recette des Finances de Monastir le 18 février 2025, sous le n°25201370, quittance n°M014633, Monsieur Fethi Mbarek en sa qualité de gérant de la SOCIETE FETHI MBAREK POUR PIECES DE RECHANGES, a vendu à Monsieur Mohsen Abedi titulaire de la cin n°03013921, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en commerce des pièces automobiles sis à Cité ALMOURABITINE n°21 route Khnissi Monastir.

Cette vente a été publiée au journal "Le Quotidien" en français le 12 mars 2025 et au journal Achourouk en arabe le 12-3-2025.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de vingt jours de la parution de cette annonce au Journal Officiel de La République Tunisienne.

2025S00377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax en date du 10/02/2025 quittance n°M014820 M Ahmed ben Salah Hamdi demeurant à Sfax a vendu à M Med Ali Lajnef demeurant à Mahares la totalité du fonds de commerce exploité à la Soukra km 4,5 Sfax exploité comme crèche. La vente comprend les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce.

Toute opposition doit être signifiée au domicile élu du vendeur dans 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Assabah du 28/02/2025.

2025X00430FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, daté du 26/02/2025 enregistré à la recette des finances de la Route Habib Bourguiba Sfax le 5/3/2025 quittance n°M023251 enregistrement n°25201271, Mme. Snana Najia a vendu à Mr. Chihaoui Rouane, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, exploité au commerce des épices, sis à cité bahri3 Sfax.

Les oppositions doivent être formées auprès de l'acheteur sis à l'adresse : cité bahri3 Sfax, dans un délai de 20 jours.

Cet extrait a été publié au journal Echourouk en date du 26/3/2025.

2025X00436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 19/3/2025, sous n°25201242, quittance n°M035541 Mr Laseed Barhoumi a vendu et cédé à la société de légumes et des fruits elbecha la totalité du fonds de commerce situé à la route Teniour en face de l'école elbecha Sfax exploité pour Vente de légumes et des fruits.

Les éventuelles oppositions seront acceptées dans les vingt jours au plus tard, suivant la publication de la cession du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne et seront reçues entre les mains du vendeur demeurant à Elkhachem Rgueb Sidi Bouzid.

La vente a été publiée dans le journal «Le Temps» le 22/3/2025.

2025X00437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Houssine Najlaoui, avocat, sis à la Rue Salah Ayach Le Kef, enregistré le 13/3/2025 à la Recette des Finances le Kef, enregistrement n°M006419, Quittance n°25200191, Hedia Chebbi CIN n°03727134 a cédé à Hadda Boualag CIN n°03730747 au profit de La Société GSH AGRICOLE, la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local de vente Tubes et accessoires d'arrosages sis au Marché Municipal Dahmani n°5.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains du rédacteur de contrat, et ce, dans un délai n'excédant par vingt (20) jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 26/3/2025.

2025400959FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Houssine Najlaoui, avocat, sis à la Rue Salah Ayach Le Kef, enregistré le 18/3/2025 à la Recette des Finances le Kef, enregistrement n°M019570 Quittance n°25200929, Mohamed Salem CIN n°03766585 a cédé à Mohamed Ali Rahali CIN n°08089299, la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local Conçu pour tout commerce sis à la Rue Rabbi Alawal Barnoussa 2 le Kef ouest.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains du rédacteur de contrat, et ce, dans un délai n'excédant par vingt (20) jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 26/3/2025.

2025400960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Djerba Midoun en date du 30/9/2024 reçu n°M082222 n° d'enregistrement 24204402 Mme Rim Nassri CIN n°13426865, a cédé à société RYMAROU FOOD société à responsabilité limitée enregistré au registre national des entreprises sous numéro 1725253G représentée par sa gérante Mme Rim Nassri, la totalité du fonds de commerce exploité à l'activité de restaurant sis à l'avenue Bechir Tellili Midoun Djerba.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerce avenue Bechir Tellili Midoun Djerba dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions présentées hors délai seront nulles et de nul effet.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du mercredi le 26/02/2025.

2025400967FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Djerba Midoun en date du 7/02/2025 reçu n°M016686 n° d'enregistrement 25200783 Mr Adel Tekitek CIN n°08648065, a cédé à Mr Yacine Chine CIN n°09103113, la totalité du fonds de commerce exploiter à l'activité d'un café catégorie 01 sise à l'hôtel Olympique à l'avenue de la Liberté Midoun Djerba. Les oppositions auront lieu de l'adresse du fonds de commerces à l'hôtel Olympique à l'avenue de la Liberté Midoun Djerba dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions présentées hors délai seront nulles et de nul effet.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du mercredi le 26/02/2025.

2025400968FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/02/2025 enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 26/02/2025 quittance n°M024560 enregistrement n°25201270 madame Ahlem Abdallah titulaire de c.i.n n°07252062 a vendu à Monsieur Helmi Benzarti titulaire de c.i.n n°07482692 la totalité du fonds de commerce qui consiste à la vente de fournitures scolaires ; livres ; journaux et papier en détail sis au 2 rue de Paradis Ariana.

Les oppositions sur le prix pourront être admises au bureau de l'avocate Ben Moualli Samah sis 14 rue Hedi Saidi Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 25/3/2025.

2025400977FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un contrat d'échange en date du 10/01/2025 enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 11 mars 2025 (quittance n°21934 enregistrement n°25100997 La Société GENERAL ELECTRO MENAGER ET MEUBLES», S.A.R.L dont le siège social est sis à la place de l'indépendance, Avenue de la République, Kebili, a cédé à Madame Mouna Bent Bechir Ben Salem Hajjem, demeurant au 5 Rue Tolstoy, Borj Louzir, Ariana, le fonds de commerce de vente de produits électroniques ménagers et toutes pièces de rechange, produits sanitaires ferroviaires, bois, verrerie, sis aux magasins 6 A et 6B à l'avenue de Madrid n°24 à Tunis.

La présente cession a été publiée aux journaux «Essabah et Le Temps» du 20 mars 2025.

Les oppositions au règlement du prix de cession doivent se faire dans un délai maximal de 20 jours à partir de

la publication au J.O.R.T et ce entre les mains du représentant de la société général électroménager et meubles à son adresse 24 avenue de Madrid, Tunis, domicile élu conformément à l'article 191 du code de commerce.

2025400981FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances à Morneg le 13/3/2025 sous quittance n°M024557 n° d'inscription 25200708 Lassaad Sallam a vendu à Hatem Haj Mousa le fonds de commerce tous les accessoires de voiture situé à l'avenue du Mornag km 15 cité Doukali.

Toute opposition doit être adressée à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 20/3/2025.

2025400982FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances à Morneg le 13/3/2025 sous quittance n°M024565 n° d'inscription 25200710 Lassaad Sallam a vendu à Hatem Haj Mousa le fonds de commerce station de lavage situé à l'avenue du Mornag km 15 Cité Doukali.

Toute opposition doit être adressée à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 20/3/2025.

2025400983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

par acte SSP enregistré à la recette des finances à Morneg le 13/3/2025 sous quittance n°M024656 n° d'inscription 25200716 Mr Riadh Jilleni a vendu à Dhahbi Dhahbi le fonds de commerce représenté par une pâtisserie situé à l'avenue Hbib Bourguiba du Mornag.

Toute opposition doit être adressée à l'adresse du fonds de commerce pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 20/3/2025.

2025400984FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 24/3/2025 enregistré à la recette des finances Cité Attadhamen le 24/3/2025 quittance n°M031801 enregistrement n°25201714.

Mme. Malika bent Mohamed Salah El Béhi veuve Farhat Slaiimi titulaire de la C.I.N n°00137604 a vendu à Mme. Fatma Guizani titulaire de la C.I.N n°13037437 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à la rue AL YAMAN cité Arrafaha El M'nihla Ariana destiné pour la vente des fruits secs.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 4 Avril 2025.

2025400985FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa le 17/3/2025 quittance n°41928, enregistrement n°25201822, Mme Khadija CHAHIDA, IU n°1680554X, a cédé à la Sté ASHK SWEET & SALTY Sarl, IU n°1612717T, le fonds de commerce sis au 04, rue du printemps, La Marsa Ennasim avec ses éléments matériels et immatériels.

Les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acquéreuse à l'adresse du fonds mentionnée ci-dessus dans les vingt jours qui suivent la date du présent avis au JORT.

La cession a été publiée aux quotidiens "Echourouk" et "Le Quotidien" du 26 mars 2025.

2025400986FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 15/3/2025 enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 14/3/2025 sous le numéro d'enregistrement 25200801 quittance numéro M027822 Mme Dabboussi Rim (C.I.N 07910978) a cédé à Mr Chebbi Wajdi (C.I.N 07459318) la totalité du fonds de commerce relatif à l'activité de vente de produits de nettoyage et cosmétique inscrit au registre des entreprises sous l'identifiant unique 1604230C sis à cité Hédi Nouira Bloc Ramla Boutique B.3 et dont la modification de l'activité en cafeteria et café est autorisée suivant l'acte d'autorisation légalisé le 19/3/2025.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Chourouk du 26/3/2025. Les oppositions seront notifiées à l'étude de Maître Nbiba Rania avocate sis au 27 rue Habib Bourguiba immeuble Meriem 2ème étage dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025400991FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 25/3/2025, enregistré à la recette des finances de Carthage en date du 25/3/2025, quittance numéro M038984, enregistrement numéro 25200825, Mme. Raoudha Ben Hassine épouse Abdessatar Meddeb a vendu à Mr. Youssef Ben Chedhly Ben Massaoud le fonds de commerce exploité dans le local à usage commercial (vente des meubles et accessoires de décoration et son exposition) sis au 27 avenue Habib Bourguiba Carthage Byrsa, destiné à usage de vente des meubles et accessoires de décoration et son exposition, dune superficie totale de 92 m².

Les éventuelles oppositions seront reçues par maître Raja Trabelsi, avocate à la Cour de Cassation, ayant son étude au 4 Avenue Habib Bourguiba, Centre Phénicia, Bloc B 2ème étage Bureau n°13 La Marsa et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Le Quotidien" en date du 27/3/2025.

2025401016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 14/02/2025 et enregistré à la recette des finances Kasserine le 14/02/2025

sous le n°25201350 quittance n°M018623, Abidi Mosbah ben ELkamel titulaire de C.I.N n° 02741335 a vendu à Godhbani Mahmoud ben Salah titulaire de la C.I.N n°02659892 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité pour la vente des produits alimentaires dans un local situé à l'avenue 14 janvier Kasserine.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT au cabinet de maître L'tifi Mohamed Habib sis à la rue 13 Août, Kasserine.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 02/3/2025.

2025401025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 19 Mars 2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 21 Mars 2025 quittance n°M016841 enregistrement n°25200406 Mr Kamel Kdidi demeurant Jbel Edisse Nevza Béja titulaire de l'Identifiant unique 1617789H a vendu à la société «JILENI TASS RENT CAR» titulaire de l'identifiant unique 1911815K la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à l'Avenue Habib Bourguiba Menzel Abderrahmen.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à son domicile élu au cabinet de Maître Hadj Salem Mohamed, sis au 25 rue 08 Janvier 1938 Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cet avis est publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 27/3/2025.

2025401027FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 8/3/2025 enregistré à la recette des finances avenue de l'Indépendance Bardo en date du 11/3/2025 quittance n°M025078 enregistrement n°25201106.

Monsieur Haythem Ben Mahmoud Ben Amor Béjaoui a vendu à Monsieur Zoubair Ben Mouhamed Salah Kassas la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels, sis au 85 rue des Orangers Bardo Tunis. Toute opposition sera effectuée à l'adresse du bien vendu au local susmentionné dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au quotidien «ESSAHAFA» du 28/3/2025 sous le numéro M25000204.

2025401028FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 19/3/2025 enregistré à la recette des finances Taieb Mhiri Nabeul sous le numéro 25301622 et la quittance numéro M034500 le 19/3/2025. Mr Amjed Zitouna, CIN n°00513004, a loué la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis au 82 Avenue Hédi Chaker Nabeul 8000 à Mr Ferjeni Mtar, CIN n°01821282. Et les objections sont acceptées à l'acheteur à l'adresse suivante 82 Avenue Hedi Chaker Nabeul 8000.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 25/3/2025.

2025R00793FCCC3

Location d'un fonds de commerce restaurant

Par acte sous seing privé rédigé par maître Naouel Wannes Ben Jemia, en date du 21/02/2025 et enregistré à la recette des finances Djerba le 5/3/2025 sous le n°25301594 reçu M032119, il a été loué un fonds de commerce à usage de restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la construction ben Youssef route de l'aéroport Mellita Djerba de son propriétaire monsieur Ezzedine Amor Hassen à monsieur El amine pour une durée d'une année allant du 01/3/2025 au 28/02/2026.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 11 mars 2025.

2025R00804FCCC3

Location d'un fonds de commerce vente de fruits secs

Par acte sous seing privé rédigé par maître Naouel Wannes Ben Jemia, en date du 21/02/2025 et enregistré à la recette des finances Djerba le 5/3/2025 sous le n°25301595 reçu n°M032123, il a été loué un fonds de commerce qui a pour objet la vente de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à la construction ben Youssef route de l'aéroport Mellita Djerba de son propriétaire monsieur Ezzedine Amor à mademoiselle Hajer Ben Hsan pour une durée d'une année allant du 01/3/2025 au 28/02/2026.

Cet avis est paru dans deux quotidiens en arabe et en français Echourouk et Le Quotidien du 11 mars 2025.

2025R00806FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17 et 27 février 2025 enregistré à la recette des finances de Djerba le 3/3/2025 sous le n°25301189 reçu n°M026327, Monsieur Kalach Ridha, titulaire de la CIN n°00710670 a loué à la «Société Kalloucha», société en cours de constitution, ayant représentant légal Monsieur Baatour Wissem titulaire de la CIN n°08611089 la totalité du fonds de commerce destiné pour l'activité de Café sous le nom "café rendez-vous", exploité au local sis à El mey Djerba sur la route principale El mey-Ajim, avec tous ses éléments corporels et incorporels et pour une durée d'un an renouvelable commençant le 01/02/2025 jusqu'au 31/01/2026.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 12 mars 2025.

2025R00809FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon contrat de location d'un fonds de commerce sous seing privé en date du 3/02/2025 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 7/3/2025 sous Numéro d'enregistrement 2530096 quittance n°M024612 Monsieur Iheb ben Monji Ghazouani titulaire de la cin n°07959967 a loué à la société "Ghazouani Prima" MF : 1909169/G le

fonds de commerce dont l'activité consiste au commerce et vente de peintures sis à l'avenue de l'Environnement Jendouba pour une durée d'une année commençant le 01/02/2025 et finissant le 31/01/2026

Toutes Les objections seront reçues au plus tard 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du local du fonds de commerce citée ci-dessus.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 25/3/2025.

2025R00811FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Hammamet le 11/3/2025 (quittance n°M040374 enregistrement n°25301402) Mme Fatma Turki a loué à Mr Sami Ferjani, la totalité du fonds de commerce consistant à une quincaillerie sise à Taksim El FEL, Manaret Al Hammamet, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La durée du bail a été fixée à une seule année renouvelable tacitement à compter du 01/3/2025.

Une publication a été faite aux journaux La Presse et Al sahafa du 22/3/2025.

2025R00821FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 01/11/2024, enregistré à la recette des finances de Rue de Paradis Ariana le 30/12/2024, quittance n°M150856, enregistrement n°24313885, la société Luxolor Retail, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1504546P a donné en location gérance libre à la société Midota Trading, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°V1788657 la totalité du fonds de commerce sis au local n°6 et 7 du Centre commercial «Golf Center», Avenue Fattouma Bourguiba la Soukra, avec tous ses éléments corporels et incorporels, et ce pour une durée de 3 ans renouvelables à compter du 01/11/2024, pour y exercer l'activité de vente de produits divers d'articles de sport, chaussures et bagagerie.

2025400950FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 28-02-2025, enregistré à la Recette des Finances Mateur en date du 3-3-2025 sous le n°25300677 Quittance n°M018354, Monsieur Moez Ben Henia CIN : 05619577, demeurant à Mateur 1 rue château d'eau, donne à bail à la Société AMEN EXTRA MF : 1911370 B représentée par Monsieur Zaoui El Bechir CIN : 08964016, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Mateur et exploité au commerce d'alimentation générale avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées auprès du locataire à l'adresse du local dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 22 Mars 2025.

2025400958FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupe

Nom du groupe à créer : Ghiada pour le Développement à Siliana

Siège social : Siliana

Fondateurs/Fondatrices :

- Eman Abbouda : Présidente du Conseil d'Administration.
- Sabrine El Rezqi : Trésorière.
- Feryal Errahmani : Administrateur.
- Hayfa El Hafsia : Administrateur.
- Nagia El Moutiri : Administrateur.
- Laaj Abbouda : Administrateur.

2025T00108APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Binetna Bledna

- Siège social : Ouled Yeneg, Kerkennah, Tunisie
- Objectifs : Contribuer à venir en aide aux personnes dans le besoin, aux orphelins, aux enfants et aux malades, tout en respectant les dispositions légales à cet effet.

Membres :

- Présidente : Salma Aouadi
- Secrétaire Générale : Afef Mannai
- Trésorière : Meriem Belkhir.

2025R00764APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tunisienne de Droit Administratif

Siège : Faculté de Droit et de Science Politique de Tunis - Université El Manar 2092 Tunis

Objet :

- Faire connaître et promouvoir le droit administratif et ses principes.
- Mener des recherches et des études en droit administratif.
- Instaurer des relations de coopération et de partenariat avec des associations ayant des objectifs similaires sur le plan national et international.

Membres :

1/ Président : Hafedh Ben Salah

2/ Secrétaire générale : Aycha Ben Abdallah

3/ Trésorière : Emna Zbouna

4/ Responsable des colloques et de communication : Zouhaier Nouri

5/ Responsable des médias : Bilel Kanzari.

2025R00771APSF1

Constitution d'un syndic

Résidence Youssef Sahloul IV - Sousse

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 12/11/2024 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 26/02/2025 sous n°25700577 Quittance n°M010462, déposé à la municipalité de Sousse le 28/02/2025 sous n°2656/507, il a été décidé la constitution du syndic de la Résidence Youssef sise à Sahloul IV Sousse qui se compose de :

Président : Mr Riadh Bassou

Trésorier : Mr Nabil Zarred

Secrétaire Général : Mr Zied Chetoui.

2025S00375APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Tunisian Forum for Enhancing Youth Capabilities

Adresse : 94, avenue Mouawia Ibn Abi Sofienne, el Menzah 7, Ariana.

Objet : Culturel

La comité fondatrice est composé de :

Présidente de l'Association : Karima Ghouma, C.I.N 07483344

Secrétaire Général de l'Association : Mohamed Sadok Ghouma, C.I.N 14501668

Trésorière de l'Association : Fatma Ghouma, C.I.N 5156454.

Les objectifs :

1- Contribuer au développement des énergies inovatives de la jeunesse et chercher à créer des opportunités de rencontre entre les jeunes créatifs ainsi que Contribuer à consolider les principes de la démocratie dans les milieux des jeunes.

2- Contribuer à renforcer la conscience morale et sanitaire des jeunes et œuvrer à la diffusion d'une culture de dialogue et de tolérance

3- Contribuer à consolider les valeurs du volontariat et l'esprit d'entreprenariat chez les jeunes

4- Nouer des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

2025401017APSF1

Constitution du syndic résidence «Rymes»

Cité Ghazala

En vertu du constat légal rédigé par maitre Khaled ben Hamed huissier de justice et enregistré à la recette des actes judiciaires Ariana sous le numéro 309 quittance n°3350 et en vertu de l'arrêté d'approbation numéro 2025/06 émis par la municipalité de Raoued en date du 17 février 2025, il a été constitué le syndic de la résidence "Rymes" sis à la rue Assad ibn el Fourat à la cité Ghazala, et comportant :

Mohamed Néji Mezoughi : Président

Chedly Boughaba : Vice-président

Férid Chérif : Secrétaire général

Amor Chahbani : Trésorier

Hafidh Yahmadi : Trésorier adjoint

Mourad Smaoui : Secrétaire général adjoint

Leila Kolsi / Omar Larnaout / Mourad Haddad : membres.

2025401024APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal de l'assemblée générale élective d'un syndic de copropriété

Dénomination : SYNDIC RESIDENCE AZUR PALACE

Siège : Résidence Azur Palace, 2046 Ain Zaghouan Nord, Tunis - Tunisie

Selon PV de l'assemblée générale élective du syndicat des propriétaires de la résidence Azur Palace Ain Zaghouan Nord en date du 12/01/2025 sous la présence des deux notaires Arbia Ferjani et Oussama Bahri et l'accord municipal N°300 du 11/3/2025, les membres ci-après sont élus :

- Mr Mohamed Mehdi Ktari : Président

- Mr Mohamed Sélim Lakhdar : Trésorier

- Mr Maher Ben Mdallah : Co-trésorier

2025400936APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : Fatma Bent Ali Zorgati, Femme au foyer, demeurant à rue Youssef Gazzeh n°168, Kalla Kebira Sousse.

Partie saisie : Tawfik Ben Mohamed Mansour, retraité, demeurant à rue Ajmi ben Mansour n°15, Kalla Kebira, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Zayani Houssem avocat à la cour d'appel, domicilié au Bureau n°2, Mezzanine, Immeuble Elite, Boulevard Mohamed Maarouf Sousse, matricule fiscal n°1368425/s.

désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises d'une superficie de 1769 m², revenant au débiteur dans la propriété sise à Kalla Kebira, Sousse, objet du titre foncier n°186774 Sousse dénommé «el faouez».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent six mille cent quarante Dinars (106.140, 000DT), il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à soixante trois mille six cent quatre vingt quatre dinars (63.684, 000 DT) auquel s'ajoutent les frais d'adjudication fixés à trois milles huit cents soixante sept dinars 811 millimes (3.867, 811 DT) et les nouveaux frais.

Observations : ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 21/4/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 Sahloul.

Conditions de visite des lieux : les jours ouvrables de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Zayani Houssem Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première de Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00390VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : La Société Tunisienne de Banque, «STB», IU RNE 1237A, S.A. R.C : B187 881996, sise à Tunis, rue Hedi Nouira.

La partie saisie : la société hôtel les oliviers SA, IU RNE 514050k dont le siège social est au 25 avenue Jean Jaurès Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «prosilande» objet du TF n°50152 Sfax sis à Sfax au bord du rue Honri Bouchi et Imeil Loubeil et le colonel ranon w.j.h (actuellement l'avenue Hbib Thameur et avenue Hédi Cheker et rue Taher Sfar et rue Mohamed Ali). L'immeuble est composé d'une seule parcelle d'une contenance de 2875m² sur lequel est édifié un hôtel de 5 étoiles dénommé «zitouna palace» dont une partie compte un étage sous sol, un rez-de-chaussée et 2 étages.

L'immeuble a été renouvelé tout en gardant les façades extérieures, le reste de l'hôtel contient un étage sous sol, un rez-de-chaussée et 7 étages d'une nouvelle construction adjacent l'ancien bâtiment.

L'hôtel dispose d'un département de services et de stockages d'entretient, un parking, une administration, des salles de réunion, une salle de fête, une piscine, une salle de bain, de réception des restaurants de chambres et des suites dotés des ascenseur.

L'hôtel jouit des services de haute qualité, de tous le moyens de confort. L'hôtel est en bon état; bien équipé et il offre un hébergement de luxe.

Mise à prix : (12.412.500.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 28/4/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00423VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : El Baya ben Saad CIN n°01317332 demeurante à la route de Gabès km7 cité elmoez Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ALBEYA» objet du TF n°99435 Sfax consistant en un terrain clôturé de 4 cotés sis à la route de Gabès km 11 Sfax à gauche vers Gabès de 4901 m² de contenance.

L'immeuble compte les édifices suivants deux espaces d'une superficie couverts en charpente de 475m², un autre petit espace de 28m² couvert en charpente, un bureau, des toilettes, deux dépôts en toit de béton armé couvrant 61 m² et contenant des escaliers extérieurs et un autre espace de 200m² de contenance couvert en charpente, on y trouve des toilettes, un espace de toit en charpente couvert 120m² à la borne ouest nord on trouve deux dépôts de toit en ternit de 40m² de contenance, une loge gardien couvrant en béton armé de 15 m de contenance.

L'immeuble est délimité du coté sud par Youssef Louizi, du coté est par la rue Khnis, du coté nord et ouest par Nouri Abid.

L'immeuble est équipé en électricité et l'eau potable.

Mise à prix : (720.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 30/4/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00424VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed ben Abdelhamid ben Hadj Mohamed Fourati directeur cin n°01281181 demeurant à la route l'Afrane km 5.5 avenue Thameur rue Monji Slim Elain Sfax et à la route de Gremda km 9.5 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "sidi bokthir l'avenir" objet du TF n°106713 Sfax sis à 120 mètres du mausolée Sidi Bokthir délégation d'Aguereb gouvernorat de Sfax composé de la parcelle n°5 d'une contenance de 1 hectare et 29 ares, la parcelle n°22 de 2 hectares, 64 ares 42 centiares de contenance et la parcelle n°24 de 86 hectares, 27 ares et 83 centiares de contenance soit une superficie globale de 90 hectares, 21 ares et 25 centiares. L'immeuble sis à Sidi Boukthir au nord de la route reliant Aguereb Mahres kilomètre n°16 de la ville de Mahres consiste en un terrain en forme de trapèze dont une partie contient une ferme contenant 2000 oliviers et l'autre partie terrain nu.

Suivit des parts diverses on compte aussi des frigos, des bassins destiné à la collecte d'eau d'irrigation, des magasins pour les matériels et des équipements pour l'élevage de bétails, des habitations pour le

propriétaire de l'immeuble et d'autre pour les ouvriers. L'immeuble est complanté de 1900 oliviers y compris ceux qui sont vieux et d'autre implantés depuis 6 ou 7 ans aux parties vides outre les nouveaux arbres les oliviers sont de volumes moyens dont 1956 vieux y compris 60 ont séché, le reste de 1894 oliviers sont verts intercalés, implanté depuis 10 ans. On compte 2198 oliviers verts.

Les bâtiments s'étendent de la partie sud est et se compose de :

Un dépôt en forme d'équerre pour la préservation de matériel de toit en panneau métallique, les murs en briques et des sols en ciment et il couvre 181 m².

Un hangar pour l'élevage de bétail jouxtant le dépôt et adjacent à un entrepôt et à un garage de tracteur, une citerne de carburant.

Un autre local pour l'élevage de bétails clôturé de tous les cotés dont une partie nord couvre 126 m² et une autre à la partie sud est de 46 m², un bâtiment d'habitation pour les ouvriers composé de 4 maisons au toit de béton, sol carrelé équipé d'électricité et de l'eau potable et il couvre 133m².

Une station de dessalement d'eau dont le rez-de-chaussée contient les équipements électriques et le premier étage contient le matériel de dessalement, elle couvre de 91 m² de surface.

Un réservoir de 250m^3 pour la collecte d'eau extrait du raffinage et de dessalement et un local de contrôle d'une superficie couverte de 8 m².

Un bassin de 300 m^3 de contenance pour la collecte de l'eau extrait de dessalement et un puits spiral de 400 m de profondeur et de 30 L de pulvérisation.

Un réservoir de 300m^3 pour la collecte de l'eau extrait de dessalement, un puits spiral de 400 m de profondeur et de 30 litres par seconde de pression.

Une huilerie non équipée, suivi par des bureaux, un dépôt, un entrepôt d'équipement et un coin pour un réservoir souterrain où on trouve un chariot illibateure.

Un transformateur électrique de 63 kilovolt et une chambre de mise en marche équipée de tous les matériels de control.

Un Frigo équipé de 6 mètres d'hauteur, et de 360 m² de surface composé de 5 unités de frigorifiassions préliminaire.

Une habitation contenant des escaliers marbrés dont un 1er étage composé d'un hall, un salon, un séjour, des toilettes, une porte menant au toit.

Le sol est en carrelage, des escaliers en marbres de Thela.

On trouve une 2ème habitation contenant un hall, un séjour, un coin pour dîner, une cuisine à l'américaine, une salle de bain, deux chambres à coucher, le sol en carrelage, les portes sont en bois, une véranda devance les 2 habitations.

La loge gardien menaçant ruine couvre 130m².

La maison de 2ème ouvrier jouxte celle de 1er ouvrier il est d'un édifice plus récent et il est en état moyen.

Mise à prix : (5.168.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 30/4/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00425VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Fakher Ben Mohamed Bouzayani, commerçant CIN14202320 IU RNE 1366544Q demeurant au :

1- Magasin des épices Hbib Chebi route Meknessi Regueb 9170 Sidi Bouzid.

2- Erradaah Regueb Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 400/18811 parts dans l'immeuble dénommé AHMED objet du titre foncier N° 84601 Sidi Bouzid sis à Regueb Awled Youssef Sidi Bouzid d'une contenance de 18811 m², l'immeuble corresponds à la parcelle n°12, il s'agit d'une terre agricole implantée en amandiers située à 300 m de la route régionale n°887 reliant Regueb et Mazouna et à 2 km du centre ville Regueb Sidi Bouzid. Les parts indivises sont d'une superficie de 400 m² contenant un bâtiment de 355 m² de surface au rez-de-chaussée, l'immeuble est délimité du coté nord par le reste du TF n°19658 Sidi Bouzid, du coté sud par le reste du TF n°84601 Sidi Bouzid, du coté est par le reste du TF n°84601 Sidi Bouzid, et du coté ouest par le reste du TF n°84601 Sidi Bouzid.

Mise à prix : (109.200.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : le 12/5/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X00426VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième audience

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi CIN 01162754 ; demeurant à la route Mehdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître AHMED OUALHA, rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax. I.F 441631EAP000.

Parties saisies : 1/ Najib Benbrik CIN 08167587 et 2/ Monia Amri. CIN 09217747 ; demeurants route Mahdia km 10 près le cimetière devant la mosquée Sfax.

Immeubles saisis : la totalité de la moitié à l'indivis de l'immeuble appartement équipé d'eau et d'électricité de superficie 46 m²; sis à la route Mahdia km 11 Sfax composé de 2 chambres, cuisine, délimité au sud Ameri, au nord rue, à l'ouest passage et à l'est Harabi.

Mise à prix après réduction : huit mille deux cent quatre vingt dinars (8280.000 D)

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi cinq Mai deux mille vingt cinq (5/5/2025) à partir de 9 heures à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2025X00427VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000 son matricule fiscal 580353A

Le saisi : Mme Rachida Bent Mahmoud Fakhfakh (débitrice hypothécaire) titulaire de la CIN 01053708 y demeurant : 1) à l'immeuble Guermazi 2ème étage chez Rachida Bouzid Merkez Kassas Sfax. 2) à complexe immobilier Moulinville Center 1er étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°91561 le 8/01/2025 et inscrit au titre Foncier n°131764 Sfax le 29/01/2025 vol Sfax 2025/02 sous N°373 sur la totalité de la propriété objet du titre foncier représentée par un appartement pour habitation sis au 7ème étage du complexe résidentiel commercial et administratif *moulinville Center * situé à la zone Sfax Nord Moulinville en bordure de la route n°1 menant de Borj Bourguiba à Tunis exactement à la route de Tunis Km2 de Sfax ville et de gauche vers la route citée Zone Moulinville Sfax.

Cet appartement correspond au lot n°72 du plan de répartition de titre foncier n°12124 Sfax dénommé logement moderne1* suscité par nouveau Titre Foncier n°131764 Sfax dénommé *Moulinville 72*.

La superficie de cet appartement est de 361.00 m² ainsi que les parties communes et indivises 1000/596 parts qui sont parties de titre Foncier N°12124 Sfax avec le droit d'utiliser : 2 parkings N°01 et N°02 préparés pour abriter les voitures et terrasse

Cet appartement est inscrit au registre de la conservation de la propriété foncière de Sfax au titre foncier N°131764 Sfax le 10/5/2016 vol 3/2016 sous N°3688.

Cet appartement se compose d'un hall à l'entrée et espace d'où se trouve au mur Est -Ouest un placard bien équipé en bois et espace sanitaire d'où se trouve une toilette et lavabo pour les mains et au coin Nord- Est se trouve une chambre en métal et plastique *douche* bien équipée et au coin Sud Ouest se trouve espace, une porte en bois en seul à battant qui s'agit de la 2ème porte de l'appartement et au coin Nord -Est se trouve un placard bien équipé en bois et au coin Nord -Ouest de l'espace se trouve une porte faite par la propriétaire de cet appartement qui mène à espace non couvert qui fait partie des superficies indivises de tout titre Foncier N°12124 Sfax.

Cet appartement contient aussi salon d'où se trouve un balcon non couvert son mur est sous forme lavabo pour plantation des arbres d'ornement et s'avance cet balcon du coté nord une fenêtre en métal aluminium et vitre qui mène à 2 balcons ; séjour y se trouve un balcon ; cuisine bien équipée en bois y se trouve un balcon ; une petite cuisine *kitchinet* bien équipée ; chambre d'où se trouve dressing bien équipé ; espace d'où se trouve un petit placard ; salle de bain bien équipée ; salle de bain en métal aluminium et plastique bien équipée; un autre espace; 2 autres chambres ; un autre espace sanitaire d'où se trouve douche et toilette et lavabo.

Les hypothèques qui grèvent la propriété objet de titre foncier n°43370 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 170.000, 000 D sur toute la propriété inscrite le 1/11/2017 vol 2017/01 sous N°9292 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 270.000, 000 D sur toute la propriété inscrite le 16/4/2019 Vol 2019/02 sous n°1118 au profit BNA

- Hypothèque d'un montant 130.000, 000 D sur toute la propriété inscrite le 16/4/2019 Vol 2019/02 sous n°1119 au profit au profit BNA.

- Hypothèque d'un montant 300.000, 000 D sur toute la propriété inscrite le 15/7/2019 vol 2019/02 sous N°2068 au profit BNA.

- Hypothèque d'un montant 150.000, 000 D sur toute la propriété inscrite le 22/5/2020 vol 2020/02 sous n°1012 au profit BNA.

- Hypothèque d'un montant 400.000, 000 D sur toute la propriété inscrite le 9/12/2021 vol 2021/02 sous n°3958 au profit BNA.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 29/01/2025 (vol 2025/02 N°373) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixé à quatre cent soixante trois Mille Dinars (463.000, 000D) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 28 Avril 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 154.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2025X00433VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après déduction du prix de 40 %

Maître Malek Elloumi

Av Hédi Nouira Imm la couronne Sfax eljadida

A la demande de Mme Lobna Ajroud, domicile élu chez son avocat Maître Malek Elloumi Av Hédi Nouira imm la couronne Sfax eljadida.

Contre la partie saisie : Wassim Abdelmoula, Av de la République route de Gremda Km 7 Sfax.

A la diligence de Maître Malek Elloumi avocat Av Hédi Nouira imm la couronne Sfax eljadida.

Désignation de l'immeuble saisi : l'un tiers indivises de la propriété situé à la Route de Teniour Km 16 sidi Abdelkefi sur une parcelle de terrain agricole limitée par tabia de ses quatre côtés d'une superficie environ de 17000 m², et il est boise d'arbres d'olive et contient une maison et un puits en cour de forage et un bassin.

Mise à prix : Cinquante-sept mille trois cent quatre vingt dinars après déduction du prix de 40% en plus les frais et dépenses divers cotées dont la valeur et de quatre mille cinq cent cinq dinars 107 millimes (4.505.107).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax, lundi 21/4/2025 à partir de 9h du matin. La visite de l'immeuble se fait pendant toute la semaine durant les horaires de travail administratif.

2025X00435VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mohamed Kemicha

Avocat à la cour de cassation

Rue Taieb Mehiri Kairouan N°1

Tél : 77 23 85 01

Matricule Fiscal : N° 000/P/A/765060N

Le lundi cinq Mai deux mille vingt cinq (05/05/2025) à partir de neuf heures du matin et à la chambre des criées près le tribunal de première instance de Médenine, aura lieu l'adjudication d'un immeuble désigné en dessous selon les conditions suivantes :

1) Partie créancière saisissante : Banque EL BARAKA Tunisie en la personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce est B137451996 à Tunis, ayant matricule fiscal sous le numéro FPM031041, demeurant 88, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed KEMICHA, Avocat près la cour de cassation, sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

2) Partie débitrice saisie : Lassad Ben Belgacem Ben Ammar Hajejji, titulaire d'une carte nationale d'identité n°05724508, demeurant au 5 rue El Kef Médenine.

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed KEMICHA, Avocat près la Cour de Cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire du matricule fiscal N°000 /P/A/765060N.

4) Immeuble mis en vente: Toute la propriété dénommée «Al-Hana» située à Sidi Makhlouf sa délégation, gouvernorat de Médenine, objet du titre immobilier, n°49799 Médenine, représentée dans la parcelle n°01, sa superficie totale est de quarante Are, quarante-six centiares (40 A et 46 C), et divisée en 4046 parties. Selon le rapport de l'expert Malak El-Ouirimi en date du 10/10/2024, le bien objet de la saisie est représenté dans une parcelle de terrain située dans l'ancienne zone d'Amra sur la route régionale C 108 dans la délégation de Sidi Bou Makhlouf du gouvernorat de Médenine en dehors du plan d'aménagement, dans une zone à caractère agricole rectangulaire propice à la construction et clôturée de tous les Cotés contenant un bâtiment moderne de deux étages en plus de «Fasqia» et quelques plantations d'arbres fruitiers et deux cabanes, il est équipé de tous les réseaux publics d'eau et d'électricité, en plus il contient des équipements de refroidissement et de chauffage.

5) Le prix d'ouverture : La valeur de l'immeuble objet de la mise en vente est fixée trois cent soixante-seize mille six cents dinars (376.600, 000 dinars), Cette valeur est considérée - comme prix d'ouverture.

6) Visite et constat de l'immeuble : La visite du bien se fait durant les horaires administratifs. Pour plus d'informations, prière contacter l'Etude du Maître Mohamed KEMICHA, l'Avocat, sise à la Rue Taieb Mehiri n°01 - Kairouan, le chargé du suivi ou la Greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine où est déposé le cahier des charges. La surenchère ne doit être faite qu'à travers un avocat et toute personne souhaitant acheter doit mettre en caution le tiers du prix d'ouverture, ou fournir un chèque bancaire certifié ou une garantie bancaire.

2025400962VEPA1

Vente immobilière aux enchères

I- Le poursuivant :

Mr Noureddine Ben Md Slimani, rue d'Oran Djebel el Khaoui La Marsa ouest Tunis Domicilié au cabinet de son avocate ci-dessous indiqué.

II- L'avocate poursuivante :

Me Dhahbi Amena, avocate à la cassation 15 Av Jean Jaurès Tunis (Mle Fisc. 433960 YAP000).

III- Le poursuivi :

Mr Hamadi Ben Tahar Ben Hassen Hachani, 2 rue de Palestine Menzel Abderrahmane Bizerte.

IV- Désignation de l'immeuble à vendre :

Les enchères porteront sur la totalité d'1 lot de terrain agricole d'1 superficie de 5000 m² planté par 35 oliviers situé à la forêt de Menzel Abderrahmane Bizerte au sud de l'institut supérieur des études technologiques. Le dit lot est contourné du coté de la Kibla par dame Zohra Mimoun et Mr Othman Moumen, de l'est par une piste agricole; de l'ouest par Mr Md Hammouda et au nord par Mr Hammouda Zaatir.

V- La mise à prix :

La mise à prix a été fixée en application de l'art. 411 du C. P .C .C - à la somme de 30 541 d 000 et ce par l'expert Mr Sami Ghazouani commis par O S R n°92001 rendue le 20.09.2024 par Mr le président du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

VI- Date des enchères et tribunal saisi :

Les enchères auront lieu au tribunal de 1ère instance de Bizerte à partir de 9 h du matin au Palais de justice de Bizerte le mardi 06.05.2025.

VII- Visite de l'immeuble :

La visite des lieux est possible durant la semaine.

N.B :

1) Les étrangers ne sont pas autorisés de participer aux enchères vu l'aspect agricole de l'immeuble et ce en fonction de la législation en vigueur.

2) La participation aux enchères n'est possible que par le biais d'un avocat et après consignation du 1/3 de la mise à prix.

3) La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte soit à l'étude de l'avocate poursuivante.

2025400999VEPA1

Vente aux enchères publiques de biens agricoles

Appartenant au défunt Abdelrazak Zoryat

Maître Thouraya Ben Mansour huissière de justice à Nabeul, dont le bureau est situé au 2ème étage de l'immeuble DIMESSI, rue El Hadi Chaker, Nabeul, agissant à la demande de Maître Imen Sdiri en sa qualité de liquidatrice de défunt Abdelrazak Zoryat, annonce la mise en vente aux enchères publiques des biens agricoles suivants :

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°526132, situé sur les parcelles n°734 et 740, d'une superficie totale de 2168 m², avec un prix de départ de 546.336, 000 dinars.

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°600569, situé sur la parcelle n°8741, d'une superficie de 1036 m², avec un prix de départ de 261.072, 000 dinars. La vente aux enchères se tiendra le lundi 21 Avril 2025 à 11h00 au siège de l'exécution situé dans la zone industrielle de Béni Khiar, gouvernorat de Nabeul. Les personnes souhaitant participer à l'enchère doivent déposer une garantie de 10 % du prix de départ, soit en espèces soit par chèque certifié.

Pour plus d'information appeler les numéros suivant 97845736 ou 72230013.

2025401021VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des opérations de liquidation de biens immobiliers

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation des biens immobiliers objet des titres fonciers n°155609 Sousse, n°128010 Sousse et n°10841 Sousse, entre M.Houcine Othmane et Mme Lamia Khlifa.

2025S00368VEPA2

Clôture des opérations de liquidation de la société en participation

«Café El Machahir»

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 3/3/2025, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation de la société en participation «Café El Machahir» titulaire de l'identifiant fiscal n°1709185/T et sise à la route de Sousse à Messadine.

2025S00369VEPA2

Réduction du prix initial et Prolongation du délai de la vente d'un immeuble immatriculé

Société FLEXIPACK S.A

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 17 mars 2025 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m², sis à la zone industrielle Sidi El Hani - Sousse, est prolongé au 18 avril 2025 sachant que la mise à prix est réduite d'un taux de 20 % du prix initial.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater l'immeuble objet de vente après avoir retiré un cahier des charges contre paiement de 300,000 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2025S00372VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite

Société PROFILM

Identifiant unique : 0795531S

RC : B1667702006

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Mahdia sous le n°48/2019 en date du 11/3/2025, il a été prononcé la mise en faillite de la Société PROFILM sise à la zone industrielle Souassi Mahdia, et du gérant Abdeljelil Ben Hamouda Ben Abdeljelil Bouguella, et il a été décidé de fixer la date de cessation de paiement le 11/9/2023 et de nommer Monsieur Mejed Khadraoui en tant que syndic de faillite sous contrôle de Monsieur le juge commissaire.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite dont le cabinet est sis à l'Avenue commandant Béjaoui Immeuble El Médina 1er étage Bureau n°13 - 4000 Sousse, Tél : 73 202 767 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication du présent avis.

2025S00378VEPA2

Jugement de faillite

Société Royal Mode Moderne "RMM"

SARL au capital de 15000,000 D

Siège social : Rue Ibn Khaldoun N°11 Sakiet Ezzit - Sfax

Identifiant Unique : 0718905W

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Sfax n°11602 du 11 Mars 2025, la société Royal Mode Moderne "RMM" sise à la rue Ibn Khaldoun N°11 Sakiet Ezzit - Sfax, a été déclarée en faillite et a fixé la date de cessation de paiement le 3 Août 2024.

Le même jugement a désigné Madame Fatma Oueslati juge commissaire et Monsieur Skander MEZGHANI syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au syndic de la faillite sis à l'adresse suivante :

Route de Mahdia Km 1, immeuble Ghorbel, 2ème étage 3002 - Sfax, Tél 74239695, et ce dans un délai de quinze jours de la date de la publication du présent avis.

2025X00431VEPA2

Jugement de faillite

ALI ALOULOU

Siège social : 64 Rue Houcine Bouzaiane big ville - Sfax

Identifiant Unique : 0419437Y

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Sfax n°11579 du 4 Mars 2025, Ali Aloulou sis au 64 Rue Houcine Bouzaiane big ville Sfax et sa résidence route Menzel Chaker km 3 Passage Hsairi -Sfax, a été déclarée en faillite et a fixé la date de cessation de paiement le 25 Février 2024.

Le même jugement a désigné Madame Fatma Oueslati juge commissaire et Monsieur Skander Mezghani syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au syndic de la faillite sis à l'adresse suivante :

Route de Mahdia Km 1, immeuble Ghorbel, 2ème étage 3002 - Sfax, Tél 74239695, et ce dans un délai de quinze jours de la date de la publication du présent avis.

2025X00432VEPA2

Liquidation Association NES ELKHIR

31 rue de la solidarité cite El Ons la Marsa Tunis

IU : 1277560T

N° d'affiliation à la CNSS : 544342-75

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°85463 en date du 6/12/2019 il a été décidé de liquider l'association NES ELKHIR ayant identification unique n°1736454Z

En vertu de la décision n°913 rendue par le président de la chambre de liquidation, de séquestre et d'administration judiciaire en date du 6/02/2025, il a été décidé de :

- Nommer Mme Basma Ben Soltana, dont son bureau est sis au n°25 rue Salah Eddin Bouchoucha, Le Kram Tunisie 2015 téléph : 22 14 83 66 en tant que liquidatrice de l'association NES ELKHIR.

- Nommer Mme Sourour Kharroubi en tant que juge commissaire

Les créanciers de l'association NES ELKHIR sont invités à remettre les preuves de leurs créances à la liquidatrice à son bureau soit directement à son bureau contre décharge soit par lettre recommandée avec accuse de réception, et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2025400876VEPA2

Tableau des Créances

Règlement judiciaire n°822

Société Ahlamayer Chemises en Faillite

Siège social : 13, Rue Abdelaziz Laaroui Le Kram, Tunisie

Identifiant Unique : 0861132B

CNSS : 34064881

Suite à l'approbation du Juge commissaire du TPI 1 de Tunis le 7 Mars 2025 du Tableau complémentaire des Créances de la Société Ahlamayer Chemises «en Faillite» dont une copie est déposée au secrétariat de la liquidation et de la faillite auprès du TPI 1 de Tunis pour consultation.

Le Syndic de la faillite informe tous les créanciers que les objections se font dans un délai de 10 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Pour tout renseignement veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert-comptable M. Jalel HADDAD sis au, 1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis.

Tél : 71 277 191 -E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2025400961VEPA2

Liquidation

Association tunisienne de lutte contre la corruption

Siège social : 44 avenue de Carthage - Tunis

En vertu de jugement n°10723 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 02 Juin 2023, il a été décidé la nomination de Mr Sahbi Sigani en tant que liquidateur de l'association tunisienne de lutte contre la corruption.

Les créanciers sont appelés à produire leurs créances chez le liquidateur à son cabinet sis 86 avenue Habib Bourguiba 1er étage bureau 1G -Ariana G.S.M 95.656.666 et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2025400970VEPA2

Fin du bail d'un fonds de commerce

Conformément au jugement en référé dans l'affaire n°79561 en date du 19 février 2025, rendu par le Tribunat de Première Instance de Tunis en faveur de la Société Tuniso singaporienne d'investissement immobilier son identifiant unique au Registre National des entreprises 0751492M représentée par Monsieur Laroussi Guiga, dont l'adresse est à l'hôtel the Résidence les cotes de Carthage, Gammarth.

Ce jugement a été exécutée le 11 mars 2025, contre la société T-R-S Son identifiant au Registre National des entreprises 1559522E représentée par Monsieur Mohamed Riadh Kooli, en l'obligeant à quitter le Club house situé au golf de Gammarth constitué de 02 fonds de commerce comme mentionné dans le contrat de location enregistré à la recette des finances de la Marsa le 19 mars 2018, sous le numéro 18301612, le jugement a été exécuté selon le procès-verbal de l'huissier notaire à Tunis Maître Sami Ben Hassine inscrit dans son bureau sous le numéro 9577.

En conséquence, le 11 mars 2025 la location du Club house situé au golf de Gammarth, objet du contrat susmentionné a été résilié contre la société T-R-S représentée par Monsieur Mohamed Riadh Kooli qui a exploité à ses propres risques le club situé au golf de Gammarth, et elle est la seule à en supporter la responsabilité, et elle doit payer tous les frais liés à son exploitation ainsi que les dettes qui en résultent.

La Société Tuniso singaporienne d'investissement Immobilier n'assume aucune responsabilité et ne peut être retrouvée pour les conséquences de l'exploitation par la société T-R-S pendant toute la période de la location qui reste la seule responsable vis-à-vis tous les créanciers.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Echourouk et la Presse le 27/3/2025.

2025401007VEPA2

Décision du tribunal de première instance de Gafsa

Fin de l'administration judiciaire de la société

"LES FRERES EL GUETARI DE CARRIERES"

En vertu de la décision du tribunal en date du 19 Février 2025, sous le numéro 2698. Il a été décidé de mettre fin à l'administration judiciaire confiée à Mr Abdelwaheb Letaief, expert judiciaire désigné par le jugement en référé n°20527 en date du 27/11/2022 afférent à l'affaire en instruction sous le numéro 2/2711 contre le gérant de la société "Les frères Elguettari de carrières", SARL, sise à Elguettar, Km 3, route de Bou Omrane, gouvernorat de Gafsa.

2025401019VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNION DE FACTORING «UNIFACTOR»

SA au capital 15.000.000 D

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RNE : 0510246K

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 30 Avril 2025 à 10 Heures au siège de la société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

3. Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Renouvellement des mandats d'Administrateurs.

6. Nomination d'Administrateurs indépendants.

7. Nomination des commissaires aux comptes.

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

9. Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2024.

10. Affectation de résultats.

11. Pouvoirs pour les formalités

Les documents destinés à l'assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025R00820SANB3

Convocation à la réunion de la 42ème assemblée générale ordinaire

TUNIS INTERNATIONAL BANK

ETABLISSEMENT DE CREDIT NON-RESIDENT

Au capital de 50.000,000 dollars américains

Siège social : Au 18, Avenue des Etats d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère

Registre du commerce Tunis : N°B1110321996

Identifiant unique : 0014137 Q

Messieurs les actionnaires de Tunis International Bank sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 24 avril 2025 à 11 heures du matin au siège de la banque sis au 18, Avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2024

3) Examen et approbation du bilan et des états financiers arrêtés au 31/12/2024

4) Affectation des résultats de l'exercice 2024

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2024

6) Fixation des montants des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024

7) Désignation et renouvellement de nomination des Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2025-2026-2027.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister personnellement à l'assemblée ou s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir.

Tous les documents destinés à cette réunion seront tenus à leur disposition au siège de la banque, et ce, dans les délais légaux.

2025R00829SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le mardi 22 avril 2025

BTK Conseil

Intermédiaire en Bourse - Agrément n° 34/95 du 25 décembre 1995

S.A. au capital 1.800.000 de dinars

IU : 0433775Z

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK 1001 - Tunis

Les actionnaires de BTK Conseil sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 22 avril 2025 à 9 heures 30 minutes au siège de la société, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2024;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024;

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024;

4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024;

7- Nomination d'Administrateurs;

8- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R00833SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AZUR Pièces Automobile

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 1076765N

CNSS : 345310-87

Les actionnaires de la Société AZUR Pièces Automobile, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le Mardi 29 Avril 2025 à 14h, à Misfat sis à la Zone Industrielle Al Fajja, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Renouvellement du Mandat du Commissaire aux Comptes

9- Renouvellement du Mandat des administrateurs

10- Pouvoirs pour formalités.

2025R00835SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 45.198.780 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres - MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de leur société, qui se tiendra le Mardi 29 Avril 2025 à 12h, à Misfat sis à la Zone Industrielle Al Fajja, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social par l'incorporation du compte spécial d'investissement, en application de l'art 3 de la loi Num 2016-71 et modifications corrélatives des statuts.

2- Pouvoirs pour formalités.

2025R00836SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 45.198.780 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres - MISFAT - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le Mardi 29 Avril 2025 à 10h, à Misfat sis Zone Industrielle Al Fajja, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Examen et approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

8- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

9- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

10- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

11- Pouvoirs pour formalités.

2025R00837SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2024

BH BANK

Société anonyme

Au capital de 238.000.000 Dinars

Siège social : 18, avenue Mohamed V - 1023 Tunis

Identifiant unique : 0024588W

La BH Bank informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire qui examinera les comptes de l'exercice 2024 se tiendra le 26 avril 2025, à dix heures du matin, au siège social de la banque : 18, avenue Mohamed V - 1023 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 et des conventions réglementées.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Approbation de la désignation des commissaires aux comptes de la BH Bank pour les exercices 2025-2026-2027.

7- Fixation du montant des jetons de présence des membres et du président du conseil d'administration et des membres et des présidents des comités réglementaires.

8- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les actionnaires titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au site web : www.bhbank.tn

et à la Direction des Participations et produit structurés, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5ème étage Montplaisir - Tunis.

2025R00838SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE PAYVAGO S.A

GP1 KM 12 BOUMHEL

Identifiant unique : 1764296L

Messieurs les actionnaires de la société PAYVAGO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/04/2025 à 16H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de la société au 31/12/2024.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2024.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

- Nomination des Membres du Conseil d'Administration.

- Désignation du Commissaire aux Comptes.

- Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2025R00856SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE MEDFACTOR S.A

GP1 KM12 - 2097 BOUMHEL

Identifiant unique : 1163136B

Messieurs les actionnaires de la société MEDFACTOR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29/04/2025 à 15H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2024.

2) Lecture du rapport annuel de gestion pour l'exercice 2024.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

4) Approbation du rapport annuel de gestion et les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2024.

7) Distribution des dividendes.

8) Fixation de jetons de présence.

9) Quitus aux administrateurs.

10) Nomination des Membres du Conseil d'Administration.

11) Désignation du Commissaire aux Comptes.

12) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le projet du texte des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2025R00857SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN BANK

S.A au capital de 174.600.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - Tunis

R.N.E : 0000221M

M.F : 00221 M/P/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 24 Avril 2025 à 16 heures au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2024.

4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2024.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.

8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2025.

9- Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance.

10- Echéance de mandat et nomination d'un commissaire aux comptes.

11- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

2025R00861SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(Exercice 2024)

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE BTS Bank

Société anonyme

Au capital de 60.000.000 de Dinars

Siège social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Tél : 71 84 40 40

Fax : 71 89 15 42

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité BTS Bank sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 28 Avril 2025 à 10h du matin au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis à la Maison de l'Entreprise Avenue principale, 1053 Les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

2- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial relatifs à l'exercice 2024 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

4- Approbation des conventions réglementées ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

6- Quitus aux administrateurs ;

7- Nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration;

8- Nomination de commissaires aux comptes à la banque pour la période (2025-2027) ;

9- Fixation des jetons de présence du président et membres du Conseil d'Administration au titre de l'année 2024 et fixation des primes spécifiques des présidents et membres des comités issus du Conseil d'Administration;

10- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;

11- Pouvoirs pour formalités.

Chaque actionnaire détenant au moins 10 actions, peut assister à cette assemblée sur simple justification de son identité à la condition d'être inscrit sur le registre de la Banque cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir spécial à déposer au siège social au moins cinq jours avant la tenue de l'assemblée. Cette inscription sera effectuée au siège social.

Les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à celui déterminé ci-dessus, pour être admis dans l'assemblée, peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire d'actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires et ce durant le délai légal au siège social.

2025R00872SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2025

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 270.000.000 dinars

Siège social : 2, Rue De Turquie - 1001 Tunis

RNE : N°000120 H

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 29 Avril 2025 à 14 heures, à l'Hôtel SHERATON, Avenue de la ligue arabe - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2024.

2) Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4) Approbation des conventions règlementées, en application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024.

6) Quitus aux Administrateurs sur leur gestion au titre de l'exercice 2024.

7) Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution de dividendes.

8) Réaffectation de réserves à régime spécial

9) Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

10) Ratification de la désignation d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

11) Désignation d'un Administrateur indépendant.

12) Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des Comités règlementaires.

13) Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire peut assister à cette Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes dépositaire, qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2025R00878SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB TUNISIAN BANK

Société anonyme

Au capital de 128.000.000 DT

Siège social à Tunis 9, rue Hédi Nouira

Registre de commerce : B 167001997

Matricule fiscal : 14161/Q/P/M/000

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 28 avril 2025 à 11 heures du matin à l'Hôtel THE RESIDENCE-GAMMARTH - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2024.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024.

4- Affectation des résultats.

5- Fixation du montant des jetons de présence.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2024.

8- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2024.

9- Pouvoir.

Les documents afférents à cette Assemblée ; y compris l'acte de mandat spécial pour les actionnaires souhaitant se faire représenter, sont mis à la disposition des actionnaires, pendant les délais légaux, au siège social de l'ATB. Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2025R00889SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

Société anonyme

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F : 0014056Q/A/M/000

R.N.E : 0014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» - C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Avril 2025 à 10 heures du matin au siège de la société et par TEAMS et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Agréer le retard et la modalité de la tenue de cette assemblée ;

2) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

4) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023 ;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023 ;

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

8) Désignation et Renouvellement du mandat des administrateurs ;

9) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2025S00373SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE DE TISSAGE VELOURS «STIVEL»

S.A. au capital de 5.000.000 Dinars

RNE : 0004419S

Matricule Fiscal : 004419 S/A/M/000

CNSS : 55650/69

Siège social : Route de Mahdia BP 44 - Monastir 5018

Messieurs les actionnaires de la société STIVEL sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 mai 2025 à 10 heures au siège de la société Route de Mahdia à Monastir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

3- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions et des opérations règlementées relatives à l'exercices 2024.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs pour formalités.

2025S00374SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/4/2025

Société FINACorp Obligataire SICAV

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1030494L/N/M/000

Les actionnaires de FINACorp Obligataire SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 30/4/2025 à 15H au siège de la société, sis à la rue LochNess - Les Berges du Lac 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024

5- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice 2024

6- Fixation du montant des jetons de présence

7- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition durant le délai légal au siège de la société.

2025400963SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SAIDA GROUP HOLDING

Société anonyme

Capital social 5.500.000 dinars

Siège social : Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant unique : 0496510V

Messieurs les actionnaires de la Société Saïda Group Holding SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu au Novotel du Lac II, le mercredi 30 avril 2025 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social de la société.

2- Mise à jour des statuts de la société.

3- Pouvoirs pour formalités.

2025400965SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de Promotion Touristique Mohamed V «SPT Med V» - S.A

Capital social : 31 400, 000 DT

RNE : 0982975L

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 24 Mars 2025 convoque les actionnaires de la société SPT Med V à l'Assemblée Générale Ordinaire devront se tenir le 29 Avril 2025 à 9 heures au Novotel, - Tunis - Lac à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2. Lecture et examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Allocation des jetons de présence;

8. Désignation des commissaires aux comptes;

9. Pouvoirs.

2025400966SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Touristique, de Voyages et de Loisirs

«SPLENDID TOURS»

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du Métal et rue des entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0938286Q

N° Affiliation CNSS : 239427 - 31

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société de Promotion Touristique, de Voyages et de loisirs «Splendid Tours» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 28 avril 2025 à 10H au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du Métal et rue des entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2024

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2024

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Pouvoirs pour formalités.

2025400971SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire exercice 2024 du 22 avril 2025 à 9H00

Amen Alliance Sicav

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V. 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN ALLIANCE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 22 Avril 2025 à 9H00, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

4/ Approbation des conventions réglementées ;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7/ Fixation des jetons de présence ;

8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;

9/ Pouvoirs en vue des formalités.

2025400973SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOTACIB KAIROUAN»

Société anonyme

Capital social : 217.480.000 de D

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiedl, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1007145F

Le Conseil d'administration tenu le 25/3/2025, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devront se tenir le lundi 28 avril 2025 à 9 heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 et approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Approbation des Conventions réglementées ;

4. Distribution des dividendes et affectation des résultats au titre du même exercice ;

5. Ratification de la nomination d'un administrateur ;

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

8. Dotation au Fonds Social ;

9. Nomination des administrateurs ;

10. Nomination du commissaire aux comptes;

11. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes ;

12. Pouvoirs

La convocation a été déposée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1007145F et dossier n°2025231799 le 26/3/2025.

2025401002SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC»

SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 de dinars

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiedl, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Le Conseil d'administration tenu le 25/3/2025, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 28 avril 2025 à 10 heures par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 et approbation des états financiers de l'exercice 2024;

3. Approbation des Conventions réglementées;

4. Distribution des dividendes et affectation des résultats au titre du même exercice ;

5. Ratification de la nomination d'un administrateur;

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 ;

8. Dotation au Fonds Social ;

9. Nomination des administrateurs ;

10. Nomination d'un Co-commissaire aux Comptes ;

11. Pouvoirs

La convocation a été déposée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°0032819N et dossier n°2025231759 le 26/3/2025.

2025401003SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

ARISTON THERMO TUNISIE

Société anonyme - Non résidente

En cours de liquidation

Capital social : 500.000 Euros

(soit l'équivalent pour les besoins de l'enregistrement à 1.200.000 dinars)

Siège social : 22, Rue de L'Imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 La Mannouba - Tunis

Identifiant unique : 1509725M

Le Conseil d'administration tenu le 25/3/2005, convoque les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires devant se tenir le 28/4/2025 à 10 heures par visioconférence sur convocation de Liquidateur à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur ;

2. Renouvellement du mandat du liquidateur.

3. La convocation a été déposée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1509725M et dossier n°2025231729 le 26/3/2025.

2025401004SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DISCOVERY INFORMATIQUE

S.A au capital de 931 400 Dinars

Siège social : Z.I Charguia II Angle Rue du Métal et Rue des Entrepreneurs

Tunis Carthage, 2035 Identifiant Unique au R.N.E : 447258 E

Affiliation à la CNSS : 181016-14

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 Avril 2025 à 10 heures, au siège social sis à Charguia II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport annuel de gestion et du rapport de gestion du Groupe de l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats ;

- Fixation des jetons de présence ;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Pouvoirs pour formalités.

2025401009SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA FERME WIFAK AGRICOLE-SODIA EL JAMEL

S.A. au capital de 760000 DT

Siège social : Km 1 Route Ain Askar 1141 Bir Mcherga

RNE/Mle fiscal : 1633881W

Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SMVDA FERME WIFAK AGRICOLE- SODIA EL JAMEL- SA; qui se tiendra le vendredi 18/4/2025 à 15h30, au bureau de Me Badi BEN MABROUK, Avocat, sis à l'Imm. Misk A-19 Montplaisir Tunis;

Et cela, à l'effet de débattre de l'ordre du jour suivant :

- Révocation d'administrateurs.

- Nomination de nouveaux administrateurs.

- Situation financière et comptable.

- Questions diverses.

2025401010SANB3

Convocation aux Actionnaires

Arab Banking Corporation - Tunisie ci-après («Bank ABC- Tunisie»)

Société Anonyme au capital de 100.000.000 DT

Siège Social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac - Tunis

Tél : 71 86 18 61 - Fax : 71 86 09 21 - email : abc.tunis@bank-abc.com

Identifiant Unique : 0577975B

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après («Bank ABC - Tunisie») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 25 Avril 2025 à 14h au Four Seasons Hotel Tunis; et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,

3. Lecture et approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2024,

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024,

5. Lecture des rapports des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2024,

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31/12/2024,

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2024,

8. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2024,

9. Nomination d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration,

10. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes,

11. Allocation des jetons de présence aux administrateurs pour l'année 2025,

12. Pouvoirs en vue des formalités.

2025401011SANB3

Convocation à l'AGE

NEWREST SERVICES TUNISIE

SA au capital de 290 100 dinars

10 Rue de l'île de Rhodes

1053 Les Jardins Du Lac Tunis

IU : 0719312E

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et les actionnaires de la société en assemblée générale extraordinaire pour le 24 avril 2025 à 10 heures, au siège social sis au 10 Rue de l'île de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Continuité de l'activité

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2025401013SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société «BTK CAPITAL»

Filiale de la Banque Tunsio - Koweitienne

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 de dinars

Siège social : 10 Bis. Avenue Mohamed V - Immeuble BTK 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0771607 Q

Messieurs les actionnaires de la société «BTK CAPITAL» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 22 avril 2025 à 10h30 au siège social de la société sis au 10 Bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024;

4- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

7- Pouvoirs pour formalités.

2025401014SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société BTK Finance

S.A au capital de 300.000 dinars

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Identifiant unique : 0514211Q

Messieurs les actionnaires de la société BTK Finance sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 22 avril 2024 à 8h30, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2. Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2024.

5. Approbation des opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

8. Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2025.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025401015SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

S.A. au capital de 108.744.320 DT

Identifiant Unique : 0015094B

Siège social : Boulevard Mohamed El Béji CAID ESSEBSI, lotissement AFH, BC8, centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque se tiendra le 30 Avril 2025 à 10H00, au siège de la Banque sis au Boulevard Mohamed El Béji CAID ESSEBSI, lotissement AFH, BC8, centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2024;

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 ;

4. Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 ;

5. Approbation des rapports du conseil d'administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 ; .

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2024 ;

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2024;

8. Fixation des jetons de présence;

9. L'approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant les délais légaux.

2025401018SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALIZEE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 15 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au R.N.E : 1811175T

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 29 Avril 2025 à 10 heures au siège social sis à l'Immeuble SOFIDE à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion du Groupe relatifs à l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et de son rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice 2024 ;

- Approbation des rapports de gestion, des états financiers individuels et des états financiers consolidés;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats ;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2025401020SANB3

Assemblée générale ordinaire

De la Société TUNISIENNE DE REASSURANCE «Tunis-Re» Exercice 2024

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 de dinars

Siège social : 12 Avenue du Japon Montplaisir - 1002 Tunis

RC : B 1115971996

MF : 0012428/QAM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le vendredi 25 avril 2025 à 10H30 mn, au siège de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» 12, Avenue du Japon, Montplaisir - Tunis, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024.

2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2024.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

7. Cession de titres rachetés par Tunis Re

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de Tunis Re (à l'exception du représentant des petits porteurs et des membres indépendants) pour les périodes 2025, 2026 et 2027.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un «POUVOIR» soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la société sis 12 Avenue du Japon Montplaisir 1073 Tunis.

2025401022SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DU LIEGE

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Route Ain Draham - 8110 Tabarka

Identifiant Unique RNE (Jendouba) : 007463K

M.F : 007463KAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle du Liège sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 28 avril 2025 au siège social sis à la Route de Ain Draham - 8110 Tabarka, à 9 heures, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

4. Examen et approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

5. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

8. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2025401026SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2025

SMART TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 50 617 215 dinars

Siège social : 9 Bis Impasse n° 3 Rue 8612

ZI Charguia 1 - 2035 Tunis

MF : 0544435X/A/M/000

Identifiant unique : 0544435X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 avril 2025 à 9 heures, au siège social 9 Bis Impasse n°3 Rue 8612 ZI Charguia 1 - 2035 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

2- Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2024,

3- Affectation du résultat de l'exercice 2024,

4- Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

6- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque,

7- Renouvellement des mandats des administrateurs Indépendants

8- Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant les Actionnaires Minoritaires

9- Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales

10- Pouvoirs en vue des formalités.

2025401075SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Je soussigné Samir Saidani, titulaire de la carte nationale d'identité n°01504286, déclare la perte du titre de propriété n°07/153567, soumis à l'enregistrement foncier n°65206, Bizerte, conformément au certificat de perte délivré par le chef du Centre de sécurité nationale, Raouabi, Bizerte, et inclus sous le n°1179, en date du 20/11/2024.

2025R00791DIVD2

Avis

Les héritiers d'Ahmad ben Salem reconnaissent la perte de leur titre de propriété du lot de 417.37 m² sis à la route de Mahdia km 4 Sfax. Ils veulent en extraire un deuxième original. Tout celui qui s'oppose doit l'annoncer auprès du notaire à Sfax Rachid Cheikh Rouhou dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00434DIVD2

Remplacement du syndic de faillite

Société ZOULLEL en Faillite

Au capital de : 1 000 000, 000 D

Siège social : 3, Kram Ouest 2089

Identifiant Unique : 0035331F

Dans le cadre du Jugement de Faillite n°34739 émanant du Tribunal de première instance de Tunis en date du 01/12/2015 relatif à Société ZOULLEL, et suivant la décision du dit Tribunal en date du 6/3/2025, il a été décidé le remplacement du Syndic de faillite Monsieur Chokri ELHENI par le Syndic de faillite Monsieur Ameur Mansour sis au 53, Rue Echam; 2ème Etage, App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168.

2025400944DIVD2

FINACorp Obligataire SICAV
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi N° 2001-83 du 14 juillet 2001
Parue au JORT N° 59 du 24 Juillet 2001
Agrément du Conseil du Marché Financier n°49-2006 du 27 Décembre 2006
Matricule fiscale : 1030494L/N/M/000
Registre du commerce : B2491662007
Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

BILAN ARRETE AU 31/12/2024

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	**3 043 354**	**3 902 972**
a- Actions et valeurs assimilées		0	97 476
b- Obligations		1 035 770	1 432 060
c- Emprunts d'Etat		2 007 584	2 373 436
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	**575 449**	**1 125 493**
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		575 449	1 125 493
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		**3 618 803**	**5 028 465**
PASSIFS		**24 207**	**24 555**
Opérateurs créditeurs	PA1	15 161	16 836
Autres créditeurs divers	PA2	9 046	7 719
ACTIF NET		**3 594 596**	**5 003 910**
Capital	CP1	**2 551 720**	**3 769 411**
Sommes capitalisables	CP2	**1 042 876**	**1 234 499**
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		842 008	958 794
b- Résultat capitalisable de l'exercice		220 751	256 692
c- Régul.Résultats capitalisables de l'exercice		-19 882	19 013
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		**3 618 803**	**5 028 465**

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus du portefeuille-titres	**PR1**	**239 446**	**246 019**
a- Dividendes		0	0
b- Revenus des obligations (*)		80 332	103 369
c- Revenus des B.T.A (*)		159 114	142 650
Revenus des placements monétaires	**PR2**	**33 982**	**63 061**
Total des revenus des placements		**273 428**	**309 080**
Charges de gestion des placements	**CH 1**	-28 827	-32 862
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		**244 601**	**276 218**
Autres produits		0	0
		0	
Autres charges	**CH 2**	-23 850	-19 526
RESULTAT D'EXPLOITATION		**220 751**	**256 692**
Régularisation du résultat d'exploitation		-19 882	19 013
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		**200 868**	**275 705**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**19 882**	**-19 013**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-28	-3 686
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-19 587	10 969
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE		**201 136**	**263 975**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**201 136**	**263 975**
a- Résultat d'exploitation	220 751	256 692
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28	-3 686
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-19 587	10 969
d- Frais de négociation de titres	0	0
Distributions de dividendes	**0**	**0**
Transactions sur le capital	**-1 610 450**	**-526 342**
a- Souscriptions	**2 510 730**	**4 507 534**
- Capital	1 824 500	3 470 000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 460	27 912
- Régularisation des sommes capitalisables	682 770	1 009 622
b- Rachats	**-4 121 180**	**-5 033 876**
- Capital	-3 012 300	-3 902 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-13 740	-30 400
- Régularisation des sommes capitalisables	-1 095 140	-1 101 476
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-1 409 314**	**-262 367**
ACTIF NET		
a- Début de période	5 003 910	5 266 277
b- Fin de période	3 594 596	5 003 910
NOMBRE D'ACTIONS		
a- Début de période	37 360	41 680
b- Fin de période	25 482	37 360
VALEUR LIQUIDATIVE	**141,064**	**133,937**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,321%**	**6,005%**

2025400964BCFA5

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*